



LE 26 JANVIER, TOUS EN GREVE POUR NOS REMUNERATIONS !!!

Deux éléments essentiels composent la rémunération d'un fonctionnaire :

- le traitement indiciaire basé sur le point d'indice
- le régime indemnitaire.



Le point d'indice est l'élément central de la rémunération de tous les agents publics. Il est aujourd'hui bloqué depuis 2010, et le gouvernement n'annonce aucune revalorisation avant 2017. **Le septennat est donc toujours d'actualité pour les fonctionnaires que nous sommes !!!**

Concrètement, depuis le 1^{er} janvier 2000, nous avons perdu **14,19 %** de pouvoir d'achat et depuis le blocage du point d'indice en 2010, la perte est de **5 %**. Si notre point d'indice majoré avait suivi l'inflation (indice INSEE), il serait aujourd'hui de 4,85 (au lieu de 4,63). **Et sur nos fiches de salaire, ça donne ça, rien de moins !**

Perte moyenne mensuelle brute depuis 2000		
Pour un cadre C	Pour un cadre B	Pour un cadre A
230 €	310 €	400 €

Perte moyenne mensuelle brute depuis 2010		
Pour un cadre C	Pour un cadre B	Pour un cadre A
80 €	90 €	115 €

APRES LA STAGNATION, LA REGRESSION

Depuis longtemps, ces principes sont soumis à des attaques. La rémunération au mérite des fonctionnaires est un des sujets favoris des rapports libéraux et démagogiques qui ont cours depuis des années.

Aujourd'hui, les choses s'accroissent. Augmentation de la contribution retraite (3,25 % répartis de 2011 à 2020), fin de la Prime d'Intéressement Collectif (PIC) depuis 2015, et maintenant la création du RIFSEEP qui vise à casser les cadres collectifs de travail dans la Fonction Publique en instaurant une part modulable dans notre rémunération !!

Dans cette logique, il s'agit bien aujourd'hui de supprimer la garantie pour chaque fonctionnaire de voir sa rémunération globale maintenue à corps/grade/échelon/fonction équivalents et de la voir progresser avec son déroulement de carrière. Cette même logique veut laisser place à l'arbitraire du chef de service avec tous les dangers et les dérives que cela peut comporter pour les collèges mais aussi pour l'exercice du service public (cf au verso plus d'explication sur le RIFSEEP).

Pour toutes ces raisons, la CGT Finances Publiques exige le dégel du point d'indice, la revalorisation de notre régime indemnitaire en y intégrant immédiatement tout le budget de la PIC et l'abandon du RIFSEEP, et pour cela, TOUS EN GREVE LE 26 JANVIER !



Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

